

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE		
AVIS n°2018-21		
Date : 03/12/2018		Vote : à l'unanimité

Le CSPN de Mayotte est saisi par le secrétariat du CSPN à la DEAL de Mayotte, par voie électronique, pour avis sur la proposition de classement des espèces de tortue verte (*Chelonia mydas*) et de tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) en tant qu'espèces déterminantes afin de justifier l'inscription des principales plages de ponte en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) continentale.

La demande est accompagnée du rapport final de PARETO, ARVAM, et al. (2015) - Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) marines à Mayotte, et d'une carte des niveaux de fréquentation par les tortues et du braconnage sur les plages de Mayotte.

Il est rappelé que l'inscription d'un espace en ZNIEFF doit justifier de la présence d'au moins une espèce déterminante, et que le CSPN de Mayotte recommande, dans l'Avis n°2016-01, l'intégration des plages de ponte des tortues marines dans les périmètres ZNIEFF. Or, les espèces de tortues marines *Chelonia mydas* et *Eretmochelys imbricata* ne font pas partie des listes d'espèces déterminantes pouvant justifier l'inscription des plages de ponte en ZNIEFF continentale.

Le CSPN considère que ce classement constitue une opportunité pour doter la DEAL et d'autres organismes de protection et/ou de gestion du patrimoine naturel, d'outils permettant de protéger les habitats essentiels pour ces espèces (par habitat essentiel, on entend de manière générale un habitat dont la disparition met en danger le cycle de vie d'une espèce).

Avis n°2018- 21:

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable sur le classement des espèces de tortue verte (*Chelonia mydas*) et de tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) en tant qu'espèces déterminantes pour la délimitation des ZNIEFF continentales, avec la recommandation suivante :

– se référer au volume 2 « Mayotte » du Plan National d'Actions en faveur des tortues marines sur les territoires français du sud-ouest de l'océan indien 2015 – 2020.

Le Président du CSPN



CHAMSSIDINE Houlam